

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 27 mai 2024
Date de l’Affichage : 6 juin 2024
Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Le 4 juin 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOEFFEL – Lysiane PY - Myriam PETHITHORY -
Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Gérard BOICHOT – Olivier CARREY formant la majorité des
membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés : Mme Céline SCHWARTZ
M. Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: Avenant Prestation de Délégué à la Protection des Données réalisée par l'Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T).

Madame le Maire rappelle la délibération n°25 en date du 17 mai 2018 par lequel la commune a :

- décider d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé
- désigner l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

L'ad@t a fait évoluer cette prestation pour permettre à la collectivité le maintien dans la conformité au regard de la réglementation RGPD.

Les évolutions sont les suivantes :

- La mise à disposition du logiciel MADIS pour le suivi de la mise en conformité au RGPD : vous serez formé et accompagné sur l'utilisation de cet outil, qui permet d'avoir une vue d'ensemble pour piloter votre conformité au RGPD
- **L'accès à des sessions de sensibilisation en visioconférence sur différents thèmes du RGPD pour améliorer la sécurisation des données personnelles**
- L'accès à une base documentaire avec des actualités, des flashes infos et des modèles sur le thème de la protection des données

Pour continuer à bénéficier de cette prestation, il convient de signer l'avenant proposé par l'ad@at.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant présenté par l'ad@at,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Dasle, le 6 juin 2024

Madame Le Maire, Carole THOUESNY



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 025-212501969-20240604-DCM_2024_35-DE

